

IMMATRICULATION D'UNE SAS / SASU PAR ACHAT / APPORT / LOCATION-GÉRANCE / GÉRANCE-MANDAT

Le dossier est constitué :

De deux imprimés M0 : complétés et signés **en original** par le dirigeant ou son mandataire.

Des pièces justificatives suivantes :

- ✓ 1 exemplaire des statuts signés et paraphés en original par tous les actionnaires.
- ✓ 1 exemplaire de l'acte de nomination des membres des organes de gestion, d'administration, de direction, de surveillance et de contrôle de la société **signé en original** par les actionnaires (s'ils ne sont pas désignés dans les statuts).

Personnes physiques (Président, Directeur Général, représentant permanent, etc.)

- ✓ Justificatif d'identité
 - Français (résident en France ou non)**
 - copie de la carte d'identité recto verso ou du passeport en cours de validité ou document justifiant de la nationalité (sauf permis de conduire).
 - Ressortissants de l'EEE (quel que soit le domicile)**
 - copie de la carte d'identité recto verso ou du passeport en cours de validité.
 - Etrangers (hors EEE) résident en France**
 - copie du titre de séjour en cours de validité et à jour pour l'adresse.
 - Etrangers (hors EEE) non résident en France**
 - copie carte d'identité recto verso ou du passeport en cours de validité.
- ✓ Une déclaration de non-condamnation et de filiation, datée et signée en original.

Personnes morales (Président, Directeur Général, etc.)

- ✓ Un extrait d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés original datant de moins de trois mois ou à défaut un extrait commandé sur le site Infogreffe sur lequel figure le sceau du Greffe du Tribunal de Commerce.
- ✓ pour les personnes morales autres que le Président : 1 exemplaire de la lettre de nomination du représentant permanent.

En cas de nomination de Commissaire aux Comptes titulaire ou suppléant:

- ✓ Attestation d'inscription sur la liste des commissaires aux comptes **et** lettre d'acceptation de fonction **en original**.

Dépôt des fonds :

- ✓ 1 **original** de l'attestation de dépôt des fonds.
- ✓ 1 **original** de la liste des souscripteurs mentionnant le nombre d'actions souscrites et les sommes versées par chacun d'eux.
- ✓ En cas d'apports en nature (quel que soit le montant) : rapport du commissaire aux apports en 1 exemplaire daté et signé.
- ✓ 1 exemplaire de l'état des dépenses effectuées pour le compte de la société et des engagements à prendre en son nom jusqu'à son immatriculation au RCS.
- ✓ Une copie du journal d'annonces légales ou attestation de parution avec la date de publication, de l'immatriculation.

Si achat, apport du fonds ou location gérance :

- ✓ Copie de l'acte d'achat ou d'apport ou du contrat de location gérance signé des deux parties ou acte notarié.
Si le titre de jouissance du local n'est pas énoncé dans l'acte, fournir la copie du bail au nom de la société et signé des deux parties.
- ✓ Copie du journal d'annonces légales ou attestation de parution avec la date de publication, de la cession ou de l'apport ou de la location-gérance.
- ✓ Si l'activité est réglementée, copie du titre, diplôme ou autorisation permettant d'exercer cette activité.
- ✓ Si l'activité est ambulante, fournir les pièces nécessaires à l'élaboration de la carte (cf. dossier « Carte de commerçant ambulant »).
- ✓ Formalité effectuée par un intermédiaire : pouvoir signé des deux parties en original.

Coût de la Formalité :

Frais Greffe : 84.21 € par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Romans.

Frais CFE : 70,00 € par chèque libellé à l'ordre de CFE – CCID.
Pour un règlement en espèces, merci de prévoir l'appoint.

Informations

- Installation d'une enseigne : contacter la mairie du lieu d'implantation afin de connaître la réglementation en vigueur.
- Mention d'un sigle : Le sigle doit apparaître sur l'imprimé et l'annonce légale.
- Mention d'un nom de domaine : L'entreprise peut déclarer le nom de domaine de son ou ses sites Internet en ayant auparavant effectué la déclaration auprès de l'AFNIC www.afnic.fr .
Dans ce cas joindre l'imprimé CERFA NDI n° 14943*01.